

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022

### DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2022-27

Nature de l'acte :  
7.1 - Décisions budgétaires

Conseillers municipaux  
En exercice : 10  
Présents : 09  
Votants : 10

Le 28/09/2022 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 21/09/2022, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

**Présents** : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

**Procuration** : FOUCHER Sandrine (procuration à COURTOIS Pascal)

**Absente représentée** : FOUCHER Sandrine

**Secrétaire de séance** : MATHIEU-ZAKI Maryline

#### 03 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

##### Virements et ouvertures de crédits

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'apporter certaines corrections dans les comptes communaux. En effet, le budget primitif voté en début d'année n'est qu'une prévision qu'il est nécessaire de réajuster tout au long de l'année.

VU l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

VU l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 12 septembre 2022, ci-après les ajustements à apporter au budget primitif du budget principal,

#### 1) **Ajustement de crédits en section de fonctionnement : recettes : + 63 128 €**

##### **Au chapitre 70 « produits services, domaines et ventes diverses » : + 60 000 €**

- Article 7022 « coupes de bois » : + 60 000 €  
Réalisé au 28/09/22 : 160 636,16 € (BP 2022 : 100 000 €)  
L'enregistrement des factures s'effectue sans contraction.  
Il convient d'enregistrer d'une part le montant des recettes à l'article 7022 et d'autre part le montant des charges liées à ces recettes à l'article 61524 « entretien bois et forêts ».

##### **Au chapitre 73 « Impôts et taxes » : + 0 €**

- Article 731 « impôts locaux » : + 30 000 €  
Réalisé au 28/09/22 : 54 627 € (BP 2022 : 35 000 €)
- Article 73221 « FNGIR » : - 24 300 €  
Réalisé au 28/09/22 : 0 € (BP 2022 : 24 300 €)  
La commune est contributaire et non bénéficiaire du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources dont le montant notifié s'élève à 24 357 €

- Article 73223 « FPIC » : - 5 700 €  
Réalisé au 28/09/22 : 0 € (BP 2022 : 5 700 €)  
La commune est contributaire et non bénéficiaire du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et Communales dont le montant notifié s'élève à 4 926 €

#### **Au chapitre 74 « Dotations et participations » : + 3 128 €**

- Article 7411 « dotation forfaitaire » : - 2 192 €  
Réalisé au 28/09/22 : 15 676 € (BP 2022 : 24 000 €)  
Montant notifié : 21 808 €
- Article 74121 « dotation de solidarité rurale » : + 773 €  
Réalisé au 28/09/22 : 14 273 € (BP 2022 : 13 500 €)  
Montant notifié : 14 273 €
- Article 742 « dotation aux élus locaux » : + 4 547 €  
Réalisé au 28/09/22 : 4 547 € (BP 2022 : 0 €)  
Montant notifié : 4 547 €

#### **2) Ajustement de crédits en section de fonctionnement : dépenses : + 63 128 €**

##### **Au chapitre 011 « charges à caractère général » : + 63 094 €**

- Article 60624 « produits de traitement » : + 500 €  
Réalisé au 28/09/22 : 930,29 € (BP 2022 : 500 €)
- Article 6068 « autres matières et fournitures » : + 1 000 €  
Réalisé au 28/09/22 : 916,64 € (BP 2022 : 0 €)
- Article 61524 « entretien bois et forêts » : + 48 000 €  
Réalisé au 28/09/22 : 38 024,20 € (BP 2022 : 10 000 €)  
L'enregistrement des factures s'effectue sans contraction.  
Il convient d'enregistrer d'une part le montant des recettes à l'article 7022 et d'autre part le montant des charges liées à ces recettes à l'article 61524 « entretien bois et forêts ».
- Article 6161 « primes d'assurance : multirisques » : + 3 795 €  
Réalisé au 28/09/22 : 3 794,95 € (BP 2022 : 0 €)
- Article 6168 « primes d'assurance : autres » : - 3 660 €  
Réalisé au 28/09/22 : 2 438,49 € (BP 2022 : 0 €)
- Article 622 « rémunérations d'intermédiaires et honoraires » : + 10 000 €  
Réalisé au 28/09/22 : 2 007,56 € (BP 2022 : 1 500 €)  
Inscription complémentaire dont 9 000 € pour les frais d'agence lié à la vente de la cure.
- Article 6282 « frais de gardiennage » : + 3 459 €  
Réalisé au 28/09/22 : 16 189,05 € (BP 2022 : 15 000 €)

##### **Au chapitre 014 « Atténuation de produits » : - 1 717 €**

- Article 739221 « reversement sur FNGIR » : - 643 €  
Réalisé au 28/09/22 : 24 357 € (BP 2022 : 25 000 €)  
La commune est contributaire et non bénéficiaire du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources dont le montant notifié s'élève à 24 357 €
- Article 739223 « FPIC » : - 1 074 €  
Réalisé au 28/09/22 : 4 926 € (BP 2022 : 6 000 €)  
La commune est contributaire et non bénéficiaire du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et Communales dont le montant notifié s'élève à 4 926 €

**Au chapitre 68 « Dotations aux amortissements et provisions » : + 1 751 €**

- Article 681 « dotations aux amortissements et aux provisions » : + 1 751 €  
Réalisé au 28/09/22 : 0 € (BP 2022 : 0 €)  
Le conseiller aux décideurs locaux a demandé à la commune de constituer une provision pour créances douteuses. Cette provision est obligatoire dès le 1<sup>er</sup> euro. Il convient donc de provisionner au moins 15 % des créances de plus de deux ans dont le montant s'élève à 1 750,76 €.

Ci-dessous le tableau récapitulatif de la section de fonctionnement

Section de fonctionnement - ouvertures et virements de crédits			
Articles	Libellé	Dépenses	Recettes
7022	coupes de bois		60 000 €
731	impôts locaux		30 000 €
73221	FNGIR		-24 300 €
73223	FPIC		-5 700 €
7411	dotation global de de fonctionnement		-2 192 €
74121	dotation de solidarité rurale		773 €
742	dotation aux élus locaux		4 547 €
60624	produits de traitement	500 €	
6068	autres matières et fournitures	1 000 €	
61524	entretien bois et forêts	48 000 €	
6161	primes d'assurance - multirisques	3 795 €	
6168	primes d'assurance - autres	-3 660 €	
622	rémunération d'intermédiaire et honoraires	10 000 €	
6282	frais de gardiennage	3 459 €	
739221	reversement sur FNGIR	-643 €	
739223	FPIC	-1 074 €	
681	dotations aux amortissements et aux provisions	1 751 €	
<b>TOTAL</b>		<b>63 128 €</b>	<b>63 128 €</b>

**3) Ajustement de crédits en section d'investissement : dépenses****Opération 1702 « sécurité village » : + 30 000 €**

Réalisé au 28/09/22 : 211 645,41 € (BP 2022 : 300 000 €)  
Le marché a été notifié pour la somme de 300 628,74 € TTC soit 250 523,95 € HT auquel il convient de rajouter les frais liés à la maîtrise d'œuvre de 12 120 € TTC (10 100 € HT) et les frais d'annonce légale (637,83 € TTC).  
Soit un montant total de 313 386,57 €.  
A ce jour, il n'y a pas de révision de prix liée au marché.  
Par prudence, la somme de 30 000 € sera prise sur les dépenses imprévues de la section pour alimenter l'opération n° 1702 « sécurité village ».

**Au chapitre 020 « dépenses imprévues » : - 30 000 €**

(BP 2022 : 38 257,42 €)

Ci-dessous le tableau récapitulatif de la section d'investissement


Section d'investissement - ouvertures et virements de crédits			
Articles	Libellé	Dépenses	Recettes
chapitre 020	dépenses imprévues	-30 000 €	
231-Opération 1702	Sécurité village	30 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- **D'ADOPTER** les virements et les ouvertures de crédits tels que proposés.

Les signatures suivent au registre

<p><u>Nomenclature télétransmission :</u></p> <p>7.1 - Décisions budgétaires</p> <p><u>Mesures de publicité :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Télétransmis le 04/10/2022</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Affichée le 04/10/2022</p> <hr/> <p><input checked="" type="checkbox"/> Certifiée exécutoire le 04/10/2022</p> <p style="text-align: center;">Le Maire</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Pascal COURTOIS</p>
---



Le Maire,

  
Pascal COURTOIS

Bienvenue Pascal COURTOIS RT / COMMUNE DE BELLELDUOX

Accueil : Administration : Préférences : Aide Déconnexion

## Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

## Acte à classer



Imprimer



Envoyer

DEL2022-27

1

En préparation

2

En attente retour  
Préfecture

3

&gt; AR reçu &lt;

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-10-04T12-01-06.00 ( MI240233736 )

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20220928-DEL2022-27-BF ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )Objet de l'acte : DECISION MODIFICATIVE N.1 Virements et ouvertures  
de crédits

Date de décision : 28/09/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetairesActe : [DOCBUDG-21010035000011-001024-DM1-2022-04102022.XML](#) Multicanal : NonPièces jointes : [DEL 2022-27 - Décision modification n° 1 du budget principal.PDF](#) Type PJ : 70\_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[DOCBUDG-21010035000011-001024-DM1-2022-04102022.PDF](#) Type PJ : 99\_BU - Document budgétaire[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Annuler

Classer

Préparé  
Transmis  
Accusé de réceptionDate 04/10/22 à 12:01  
Date 04/10/22 à 12:01  
Date 04/10/22 à 12:12Par COURTOIS Pascal  
Par COURTOIS Pascal

